



# Secrétariat

Distr. générale  
11 mars 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

### Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

#### Note verbale datée du 4 février 2014 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

La Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) a l'honneur de transmettre, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant l'objet spatial UWE-3 (voir annexe).



## Annexe

### Données sur un objet spatial lancé par l'Allemagne\*

#### UWE-3

##### Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale:	2013-066 (L'indicatif international est en cours d'attribution et pourrait être 2013-066AG.)
Désignation de l'objet spatial:	UWE-3
Indicatif/numéro d'immatriculation national:	D-R050
État d'immatriculation:	Allemagne
Autres États de lancement:	Fédération de Russie
Date et territoire ou lieu de lancement	
Date de lancement:	21 novembre 2013 à 7 h 11 mn 00 s (UTC)
Territoire ou lieu de lancement:	Cosmodrome de Yasny (Fédération de Russie)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale:	97 minutes
Inclinaison:	97,79 degrés
Apogée:	699 kilomètres
Périgée:	593 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial:	Démonstration de l'utilisation en temps réel d'un système miniature de détermination et de contrôle d'attitude, et vérification en orbite de l'architecture modulaire avancée et souple de la plate-forme du picosatellite
Date de désintégration/de rentrée dans l'atmosphère/de désorbitation:	Avant 2033

---

\* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.